

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

30 juin 2017

MENISSIER Martine, GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné leur pouvoir :

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Monsieur VILLE Gérard à Monsieur ROUSSINET Jérôme,
Madame SOURDET Joëlle à Madame DIOUY Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 1357/2017

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame RENAULT Sylvaine

Objet :

Le Conseil Municipal,

Affectation du résultat

***Annule et remplace la
délibération 1349-2017***

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 03 avril 2017, le compte administratif 2016, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 327 135,44€
- un déficit d'investissement d'un montant de : 155 069,37€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 68 946,83 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 50 410 €

entraînant un besoin net de financement de 205 479,37 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 205 479.37€.
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 121 656.00€

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 04 juillet 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET